



# Rapport d'activités

**GRAND**  
**COGNAC**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**20**  
**20**



**Le fonctionnement institutionnel de Grand Cognac**



**Les faits marquants de 2020**

- 12 Le renouvellement des instances de Grand Cognac
- 14 Le crise sanitaire
- 16 La relance de l'activité sur Grand Cognac



**Les compétences de Grand Cognac**



**Les principales réalisations par politiques publiques**

- 20 Habitat, politique de la ville et gens du voyage
- 22 Culture et patrimoine
- 24 Développement économique - Insertion
- 26 Eau, assainissement et GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
- 28 Enfance, jeunesse
- 30 Tourisme, valorisation du fleuve Charente et des rivières
- 32 Développement durable, déchets, mobilités
- 34 Sport
- 36 Enseignement supérieur
- 38 Pôles techniques
- 39 Aménagement du territoire
- 40 Pôle ressources
- 41 Services aux publics
- 42 Numérique
- 43 Santé



**Le budget de Grand Cognac**



Madame, Monsieur,

Si l'année 2020 a été inédite à plusieurs titres, nous retiendrons tous un mot qui nous était totalement inconnu l'année passée : « coronavirus ». Confrontée à la propagation de la COVID-19 ainsi qu'aux confinements et couvre-feux successifs, notre agglomération a su s'adapter à ce contexte sanitaire en gérant les problématiques internes de nos services et en accompagnant au mieux les acteurs économiques, culturels, sportifs, associatifs du

territoire, sans oublier non plus le monde médical et la mise en place de la vaccination.

En parallèle, Grand Cognac a vu s'installer de nouveaux élus, dans les communes et au sein de l'assemblée intercommunale. Je souhaite exprimer mes remerciements aux élus dont le mandat s'est achevé en 2020, et féliciter l'ensemble de celles et ceux qui se sont engagés à l'occasion des élections municipales. Depuis le 15 juillet, le nouvel exécutif intercommunal travaille pleinement pour notre territoire et ses habitants, en menant à bien les dossiers en cours, et en lançant de nouveaux projets pour faire de Grand Cognac une agglomération attractive et rayonnante.

Le rapport d'activités 2020 est le reflet de cette année atypique. Je vous en souhaite bonne lecture !

**Jérôme Sourisseau**  
Président de Grand Cognac



# Les **COMPÉTENCES** de Grand Cognac

## SERVICES AU PUBLIC

Création, entretien et gestion des Espaces « France Services »

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Zones d'activités, soutien à l'emploi, insertion, attractivité, Projet Alimentaire Territorial



## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Instruction des demandes d'urbanisme, Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Système d'Information Géographique



## VOIRIE

Entretien des voiries d'intérêt communautaire, soutien aux communes pour l'entretien des voiries communales

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Contribution au développement de l'enseignement supérieur sur le territoire, restructuration du Campus des Spiritueux



## MOBILITÉS

Réseau de bus urbain Transcom, service Trans'porte, transports scolaires, cheminement doux

La communauté d'agglomération de Grand Cognac exerce des compétences en lieu et place des anciennes communautés de communes depuis janvier 2017. Elle exerce des compétences obligatoires définies par la loi et a fait le choix d'en prendre d'autres.

Lors du séminaire du 3 février 2018, les élus ont harmonisé les domaines d'intervention de Grand Cognac, afin d'assurer l'équité et la solidarité sur l'ensemble du territoire.

Les nouveaux statuts communautaires ont été adoptés par les élus le 28 juin 2018, avant d'être validés par les conseils municipaux, pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Ceux-ci clarifient les domaines d'actions entre la commune et l'intercommunalité. Plusieurs révisions sont intervenues depuis pour apporter des précisions techniques.

## HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET GENS DU VOYAGE

Programme local de l'habitation, actions et aides financières dans le domaine du logement et de la politique de la ville, création d'une aire de grands passages



## SPORT

Création, entretien et gestion d'équipements sportifs, soutien aux associations et manifestations sportives d'intérêt communautaire et à la pratique sportive des jeunes



## CULTURE

Création, entretien et gestion d'équipements culturels, soutien aux associations et manifestations culturelles d'intérêt communautaire et à la pratique culturelle des jeunes, coordination d'un réseau de lecture publique



## TOURISME ET FLEUVE CHARENTE

Développement des filières touristiques prioritaires et des infrastructures touristiques structurantes. Création, entretien et gestion d'équipements touristiques, sentiers de randonnée, aménagement de la Flow vélo, valorisation du chantier de fouilles d'Angeac-Charente



## EAU ET ASSAINISSEMENT

Eau potable, assainissement collectif, assainissement non-collectif, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations



## NUMÉRIQUE

Déploiement du Très Haut Débit via Charente Numérique



## DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PARTICIPATION CITOYENNE

Plan climat-air-énergie territorial, conseil de développement



## ENFANCE ET JEUNESSE

Création, entretien et gestion des établissements d'accueil de jeunes enfants (accueils collectifs pour la petite enfance, multi-accueils, relais d'assistant(e)s maternel(le)s, lieux d'accueil enfants parents), structures d'accueil de loisirs



## SANTÉ

Lutte contre la désertification médicale



## DÉCHETS

Collecte et traitement des déchets, actions de prévention

# Le budget de Grand Cognac

L'objectif du budget est d'évaluer les recettes et les dépenses de la collectivité. Il est distingué entre budget de fonctionnement et budget d'investissement.

## UN BUDGET FORTEMENT AFFECTÉ PAR LA CRISE SANITAIRE

L'année 2020 n'est pas révélatrice de la gestion habituelle du budget, compte tenu de la crise sanitaire. De plus, la cyberattaque de novembre 2019 a entraîné des répercussions financières et organisationnelles en 2020.

Certaines dépenses ont augmenté comme les équipements de protection individuelle, le gel hydroalcoolique ou les prestations de nettoyage mais d'autres ont baissé comme les dépenses de fonctionnement à cause d'une ouverture des lieux moins importante. Cela n'a pas permis de compenser pour autant les manques à gagner.

Les recettes ont aussi été impactées en raison de la fermeture de sites au publics (musées...).

## perte de recettes durant la crise sanitaire en 2020 :

**1 777 201 € dont :**

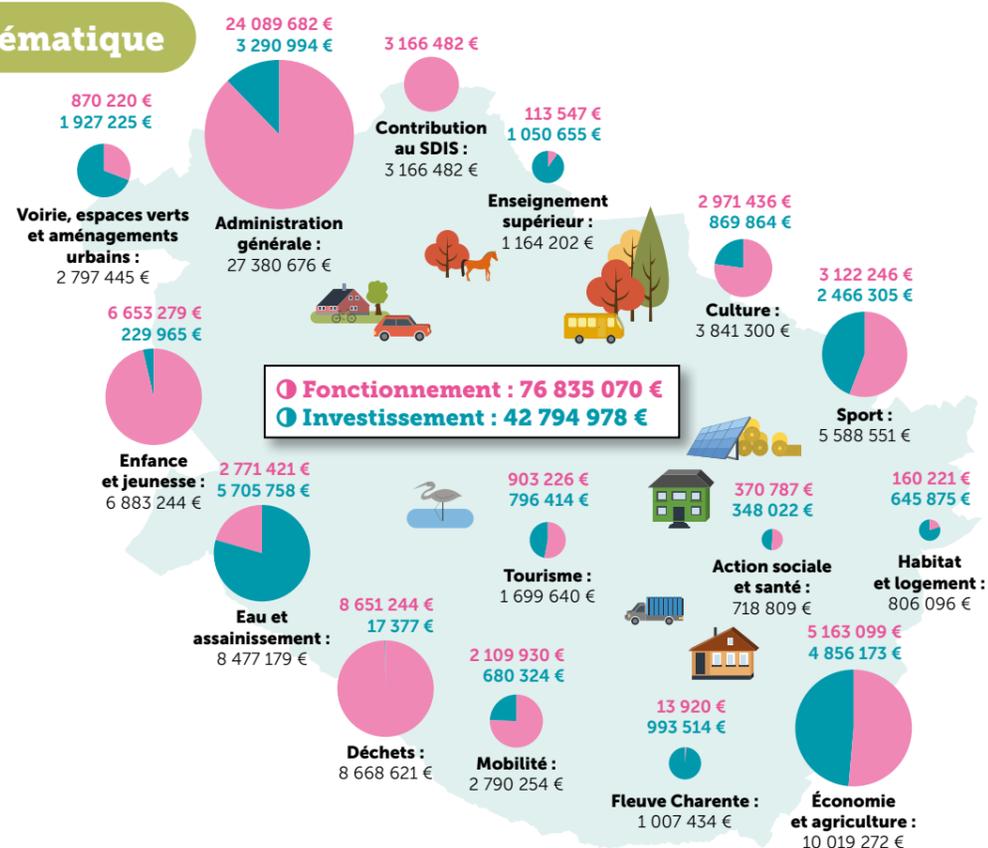
- MUSÉES**  
-16 605 €
- BIBLIOTHÈQUES**  
-8 051 €
- ÉQUIPEMENTS ET ACTIONS TOURISTIQUES**  
-83 393 €
- ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES**  
-308 259 €
- STRUCTURES ENFANCE-JEUNESSE**  
-342 197 €
- TRANSPORT URBAIN**  
-59 559 €
- ANNULATIONS DE LOYERS**  
-12 233 €
- TAXE DE SÉJOUR**  
-32 281 €

## INVESTISSEMENT

Les principaux investissements réalisés en 2020

PROJET	Coût prévisionnel pluriannuel	Total déjà réalisé	Réalisé en 2020
PLUi	800 000 €	308 202 €	12 120 €
Documents d'urbanisme communaux	515 000 €	344 226 €	68 797 €
Déviations Villesèche - La Vigerie	2 477 422 €	1 788 894 €	283 784 €
Entretien du patrimoine communautaire	3 500 000 €	1 403 422 €	476 402 €
Aménagements intérieurs de bâtiments	750 000 €	266 174 €	169 589 €
Matériel technique	365 000 €	202 879 €	74 289 €
Voiries communautaires	2 150 000 €	982 715 €	83 654 €
Flow vélo	5 000 000 €	2 170 952 €	993 514 €
Plaine des sports à Jarnac	3 974 063 €	1 972 562 €	1 899 431 €
Château de Bouteville	3 266 127 €	371 724 €	106 370 €
Soutien amélioration habitat privé	400 000 €	127 005 €	53 328 €
Campus des spiritueux à Segonzac	3 701 400 €	1 363 683 €	980 529 €
Rénovation piscine de Jarnac	2 091 500 €	128 389 €	128 389 €
Bateau à passagers	790 000 €	12 000 €	12 000 €
Parc des sports et projets associés à Cognac	8 123 000 €	8 538 €	8 538 €
Voie des Quillettes à Châteaubernard	1 200 000 €	1 207 €	1 207 €
Voirie de zones	1 500 000 €	97 920 €	97 920 €
Pôle tourisme à Cognac	616 328 €	385 066 €	385 066 €
Musées à Cognac	1 500 000 €	7 772 €	7 772 €
Maison de santé à Ars	1 600 000 €	276 321 €	269 007 €

## Dépenses par thématique





# Les faits marquants de 2020



# Le renouvellement des instances de Grand Cognac

À la suite des élections municipales, les élus de Grand Cognac ont réélu Jérôme Sourisseau à la tête de la communauté d'agglomération et ont désigné les membres de l'exécutif.

Voici l'exécutif de Grand Cognac à l'issue des élections du 29 octobre 2020 :

PRÉSIDENT	VICE-PRÉSIDENTS				
 <b>Jérôme SOURISSEAU</b> Maire de Bourg-Charente	 <b>Morgan BERGER</b> 1 <sup>er</sup> vice-président Politique de l'habitat, de l'action cœur de ville, de la politique de la ville et de la prévention de la délinquance Maire de Cognac	 <b>Nicole ROY</b> 2 <sup>e</sup> vice-présidente Politique culturelle et de la valorisation du patrimoine Maire de Bassac	 <b>Philippe GESSE</b> 3 <sup>e</sup> vice-président Développement économique, de l'innovation, et de l'économie sociale et solidaire Maire de Jarnac	 <b>Mickaël VILLEGIER</b> 4 <sup>e</sup> vice-président Grand et petit cycles de l'eau Maire adjoint de Châteauneuf-sur-Charente	
 <b>Dominique PETIT</b> 5 <sup>e</sup> vice-présidente Enfance et jeunesse Maire adjointe de Châteaubernard	 <b>Yannick LAURENT</b> 6 <sup>e</sup> vice-président Tourisme et valorisation du fleuve et des rivières Maire adjoint de Cognac	 <b>Pascale BELLE</b> 7 <sup>e</sup> vice-présidente Développement durable, mobilité, déchets, plan alimentaire territorial et démocratie participative Maire de Javrezac	 <b>Annick-Franck MARTAUD</b> 8 <sup>e</sup> vice-président Patrimoine communautaire, voirie communautaire, services techniques, gens du voyage et Jarnac Pyrénées Maire de Houlette	 <b>Xavier TRIOILLIER</b> 9 <sup>e</sup> vice-président Politique sportive Maire adjoint de Les Métaïries	
 <b>Jean-Marc GIRARDEAU</b> 10 <sup>e</sup> vice-président Administration générale et affaires juridiques Maire de Cherves-Richemont	 <b>Bernard MAUZE</b> 11 <sup>e</sup> vice-président Ressources humaines Maire de Gensac-la-Pallue	 <b>Bernard DUPONT</b> 12 <sup>e</sup> vice-président Assainissement et eaux pluviales Maire de Nercillac	 <b>Monique MARTINOT</b> 13 <sup>e</sup> vice-présidente Équilibre des territoires, insertion des jeunes, enseignement supérieur et espaces France services Maire de Bellevigne	 <b>Séverine CAILLÉ</b> 14 <sup>e</sup> vice-présidente Aménagement du territoire, numérique et E-administration Maire de Ste-Sévère	
CONSEILLERS DÉLÉGUÉS					
 <b>Dominique MERCIER GEMAPI</b> Maire de Lignières-Sonneville	 <b>Didier GOIS</b> Associations sportives Maire de Mesnac	 <b>Brice DEZEMERIE</b> Santé Maire de Juillac-le-Coq	 <b>Jean-Marc LACOMBE</b> Travaux Maire de Julienne	 <b>Jérôme FROIN</b> Voirie Maire de Segonzac	

## CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES

Jean Claude ANNONIER (CHAMPMILLON)  
Christine BAUDET (COGNAC)  
Martine BEAUMARD (HIERSAC)  
Pascale BELLE (JAVREZAC)  
Michel BERGER (COGNAC)  
Morgan BERGER (COGNAC)  
Pierre BERTON (CHÂTEAUNEUF)  
Lydie BLANC (ANGEAC-CHAMPAGNE)  
Patrice BOISSON (COGNAC)  
Marie-Christine BRAUD (JARNAC)  
Sébastien BRETAUD (TRIAC-LAUTRAIT)  
Pierre Yves BRIAND (CHÂTEAUBERNARD)  
Jean-François BRUCHON (BOUTIERS-SAINT-TROJAN)  
Dominique BURTIN (ARS)  
Romuald CARRY (COGNAC)  
Séverine CAILLÉ (SAINTE-SEVÈRE)  
Jean-Christophe COR (MÉRIGNAC)  
Dominique DAIGRE (COGNAC)  
Jean-Jacques DELÂGE (SAINT-SIMON)  
Fabien DELISLE (SAINT-MÊME-LES-CARRIÈRES)  
Jacques DESLIAS (BOUTEVILLE)  
Brigitte DESUCHÉ (COGNAC)  
Georges DEVIGE (FOUSSIGNAC)  
Brice DEZEMERIE (JUILLAC-LE-COQ)  
Elisabeth DUMONT (MAINXE-GONDEVILLE)  
Bernard DUPONT (NERCILLAC)  
Michel ECALLE (FLEURAC)  
Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU (COGNAC)  
Michel FOUGERE (CRITEUIL-LA-MAGDELEINE)  
Jérôme FROIN (SEGONZAC)  
Didier GALLAU (MERPINS)  
Sylvie GAUTIER (COGNAC)  
Philippe GESSE (JARNAC)  
Jean-Marc GIRARDEAU (CHERVES-RICHEMONT)  
Didier GOIS (MESNAC)  
Christel GOMBAUD (CHÂTEAUBERNARD)  
Géraldine GORDIEN (COGNAC)  
Dominique GRAVELLE (SAINT-LAURENT-DE-COGNAC)  
Marie-Christine GRIGNON (VIBRAC)  
Bernard HANUS (COGNAC)  
Julien HAUSER (COGNAC)  
Christian JOBIT (GRAVES-SAINT-AMANT)  
Lilian JOUSSON (LOUZAC-SAINT-ANDRÉ)  
Mehdi KALAI (BREVILLE)  
Jean-Marc LACOMBE (JULIENNE)  
Patrick LAFARGE (CHASSORS)  
Danièle LAMBERT DANÉY (GIMEUX)  
Yannick LAURENT (COGNAC)  
Colette LAURICHESSE (SEGONZAC)  
Laurence LE FAOU PARLANT (AMBLEVILLE)  
Camille LEGAY (JARNAC)  
Jean-Hubert LELIEVRE (COGNAC)  
Jean-Louis LEVESQUE (CHÂTEAUNEUF-SUR-CHARENTE)  
Éric LIAUD (CHÂTEAUBERNARD)  
Annick-Franck MARTAUD (HOULETTE)  
Monique MARTINOT (BELLEVIGNE)  
Bernard MAUZE (GENSAC-LA-PALLUE)  
Dominique MERCIER (LIGNIÈRES-SONNEVILLE)  
Christian MEUNIER (RÉPARSAC)  
Sylvie MOCOEUR (MOULIDARS)  
Jonathan MUÑOZ (COGNAC)  
Bruno NAUDIN-BERTHIER (BONNEUIL)  
Virginie PAILLETTE-RIVIERE (MOSNAC)  
Ludovic PASIERB (BIRAC)  
Philippe PASTIER (ANGEAC-CHARENTE)  
Monique PERCEPT (SAINT-SIMEUX)  
Christiane PERRIOT (COGNAC)  
Katie PERROIS (CHÂTEAUNEUF-SUR-CHARENTE)  
Dominique PETIT (CHÂTEAUBERNARD)  
Gilles PREVOT (COGNAC)  
Gilbert RAMBEAU (SAINT-FORT-SUR-LE-NÉ)  
Marie-Pierre REY-BOUREAU (VERRIÈRES)  
Emilie RICHAUD (COGNAC)  
Florent RODRIGUES (COGNAC)  
Christophe ROY (JARNAC)  
Jean-Philippe ROY (SIGOGNE)  
Nicole ROY (BASSAC)  
Jérôme ROYER (JARNAC)  
Gérard SEGUIN (GENTÉ)  
Nadège SKOLLER (COGNAC)  
Dominique SOUCHAUD (SAINT-SULPICE-DE-COGNAC)  
Jérôme SOURISSEAU (BOURG-CHARENTE)  
Xavier TRIOILLIER (LES MÉTAIRIES)  
Carole VANDEVOORDE (COGNAC)  
Nadia VARLEZ (CHERVES-RICHEMONT)  
Marie-Jeanne VIAN (SAINT-PREUIL)  
Mickaël VILLEGIER (CHÂTEAUNEUF-SUR-CHARENTE)  
Patrice VINCENT (SAINT-BRICE)  
Christophe YOU (SALLES D'ANGLES)

## CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUPPLÉANTS

Nicole ALLAIRE (FLEURAC)  
Isabelle ARNAUD (GENSAC-LA-PALLUE)  
Marie-Louise AUGAIN (JUILLAC-LE-COQ)  
Corinne BAURE-BOUTHOLEAU (SALLES-D'ANGLES)  
Carmen BERNARD (GENTÉ)  
Jean-Christophe BOBIN (AMBLEVILLE)  
Joël BOUCHE (MÉRIGNAC)  
Micheline BOULAY (BREVILLE)  
Dominique BREUIL (LIGNIÈRES-SONNEVILLE)  
Jean-Claude BRUEL (RÉPARSAC)  
Johan PERAUD (SAINT-PREUIL)  
Sylvain CALVEZ (ANGEAC-CHAMPAGNE)  
Hervé CATALA (BASSAC)  
Patrice CHAUMETTE (LOUZAC-SAINT-ANDRÉ)  
Isabelle CLERJAUD (GIMEUX)  
Jacky COLIN (ARS)  
Nathalie DAUNAS (CHASSORS)  
Nathalie DE LAMARRE (BOUTIERS-SAINT-TROJAN)  
Bernard DOUTEAU (SAINT-LAURENT-DE-COGNAC)  
Emmanuel DURAND (JULIENNE)  
Aline FAVEAU (SAINT-SULPICE-DE-COGNAC)  
Marie-Christine GALLAU (MERPINS)  
Karine GANRY (MESNAC)  
Brigitte GORGAS (NERCILLAC)  
Christine HERAUD (VERRIÈRES)  
Gérard JOUBERT (JAVREZAC)  
Didier JOUSSANT (SAINT-SIMON)  
Sébastien LANDIER (FOUSSIGNAC)  
Alcinda MARBACH (BOURG-CHARENTE)  
Christian MATIGNON (CRITEUIL-LA-MAGDELEINE)  
Jean-François MAURANGE (BELLEVIGNE)  
Jean-Bernard MAURIN (MOULIDARS)  
Carole MEUNIER (SAINT-MÊME-LES-CARRIÈRES)  
Laurent NOUVEAU (BOUTEVILLE)  
Jean-Louis OLLIVIER (HIERSAC)  
Pierre PEROT (HOULETTE)  
Fabien PETINIOT (VIBRAC)  
Christian PILLET (BONNEUIL)  
Bernard PISSOT (MAINXE-GONDEVILLE)  
Serge PLAT (CHAMPMILLON)  
Brigitte POURIN (SAINT-FORT-SUR-LE-NÉ)  
Éric RAMBAUD (ANGEAC-CHARENTE)  
Stéphane RESTEROU (SAINT-BRICE)  
Éric ROBINAUD (LES MÉTAIRIES)  
Aurélien ROUSSE (BIRAC)  
Marie-Claude SATONY (GRAVES-SAINT-AMANT)  
Isabelle TERMINET (SIGOGNE)  
Dominique VERAL (SAINTE-SEVÈRE)  
Pascal VINSONNEAU (TRIAC-LAUTRAIT)



◆ Durant la crise sanitaire, Grand Cognac a veillé à assurer **une continuité de service en matière d'eau potable et d'assainissement**. Par ailleurs, les chantiers qui avaient dû être arrêtés en raison de la crise sanitaire ont repris au plus tôt, avant même le déconfinement.

◆ Les **équipements touristiques** ont dû également s'adapter au contexte sanitaire. Ainsi, le Moulin de Prézier a été fermé à la réservation au premier trimestre 2020, ce qui a entraîné une baisse de chiffre d'affaires de 74 % par rapport à 2019. Cependant, les réservations de dernière minute à la suite du déconfinement ont permis d'assurer un taux de remplissage de 40 à 46 % en juillet-août.

◆ Malgré l'épidémie, la **Base plein-air André Mermet** a engendré un chiffre d'affaires global de 65 500 € en 2020 dont 44 400 € grâce à la restauration et 21 100 € avec les jeux. Le nombre d'embarquements en pédalos s'est établi à 3 750 personnes.

## La crise sanitaire

La crise sanitaire de Covid 19 aura marqué fortement l'année 2020 avec plusieurs confinements et un bouleversement des conditions d'accueil des usagers.



Les mesures de confinement mises en place à partir du 17 mars 2020 pour enrayer la propagation du virus Covid-19 ont nettement freiné l'activité de Grand Cognac. Tous les services de la communauté d'agglomération ont été touchés.

◆ Dès mi-mars 2020, au démarrage du premier confinement, alors que l'ensemble des services organisait son travail en distanciel et que les équipements étaient fermés, l'Agglomération a répondu à la demande d'accueillir les enfants des personnels en ouvrant **la crèche Bout d'choux à Cognac**. Ensuite tout au long de l'année, les agents des équipements se sont adaptés pour mettre en place

des protocoles précis pour assurer l'accueil le plus adapté dans le respect des orientations nationales. Cette organisation nouvelle a été construite en étroite et permanente coopération avec les associations et les partenaires.

◆ À partir du 21 avril, en complément de la mise en place de la bibliothèque numérique « Sésame », portée par le Conseil départemental de Charente, **un service gratuit de portage de documents à domicile** a été proposé par les médiathèques de l'intercommunalité de Grand Cognac : l'Orangerie à Jarnac, Paul Hosteing à Segonzac, la Kinkairi à Châteauneuf-sur-Charente, et la bibliothèque de Cognac.





## La relance de l'activité sur Grand Cognac

À partir du mois d'avril, Grand Cognac a mis en place des dispositifs de soutien aux entreprises du territoire affectées par la Covid-19. Ainsi, un fonds de soutien de 400 000 € et un prêt d'urgence économique ont été instaurés.

Allant jusqu'à 5 000 € selon la situation de l'entreprise, le **fonds de soutien** prend en charge les frais fixes des entreprises et notamment celles qui ne sont pas éligibles aux autres aides (régionales et nationales). De plus, Grand Cognac a mis en place un prêt remboursable d'urgence à taux zéro, d'un montant variant de 1 000 à 5 000 €. Il a été accordé aux entreprises constatant une baisse du chiffre d'affaires d'au moins 40 % sur un mois plein par rapport au même mois de l'année précédente et qui rencontrent des difficultés de trésorerie immédiates liées à la crise.

♦ Grand Cognac est également co-financier, avec la banque des territoires, du **fonds de soutien proximité et solidarité** mis en place par la région Nouvelle-Aquitaine. Il se présente sous la forme d'un prêt à taux zéro de 5 000 à 15 000 €. Dans le cadre de ce dispositif, l'agglomération a soutenu les commerçants, artisans, services de proximité et associations de la Région Nouvelle-Aquitaine, à hauteur de 65 000 €.

♦ Le 19 juin 2020, les élus ont annoncé un **plan de relance touristique** s'inscrivant pleinement

dans le « Schéma de Développement du Tourisme et des Loisirs » de la destination et reposant sur quatre piliers :

- 1 Accompagner les entreprises du territoire**, notamment à travers un dispositif d'aide mis en place par Grand Cognac. Près de 160 000 € de subvention ont été versés par Grand Cognac aux entreprises touristiques du territoire.
- 2 Consolider l'offre touristique locale** et garantir la qualité de l'information en temps réel.
- 3 Booster la consommation touristique**, grâce à la distribution de bons Infiniment Charentes d'une valeur de 100 €, offerts par le département et la collectivité.
- 4 Promouvoir la destination**, à travers un plan de communication alliant campagne digitale, affichage urbain, marketing d'influence et médias locaux à régionaux.

Au total, Grand Cognac aura mobilisé près de **250 000 €** en soutien à la relance touristique du territoire.



**Aides d'urgence du 31 mai**  
avant la reprise progressive des activités

**287**  
entreprises ont pu être accompagnées sur tout le territoire

**592 200 €**  
ont été attribués aux entreprises.  
En moyenne, 2 063 € par entreprise

**8 entrepreneurs**  
soutenus par le prêt d'urgence, pour un montant de 45 000 € (5 000 € maximum)

**Dégrèvement de 2/3 de la cotisation foncière**  
des entreprises 2020 pour les TPE et PME très affectées par la crise sanitaire



# Les principales réalisations

par politiques publiques





## Le PLH comprend :



### Un diagnostic

Ce diagnostic a notamment permis de faire ressortir les **enjeux** pour le PLH.



### Un document d'orientations

Ce document définit les **priorités** suivantes :

- ➔ Mettre en place une **politique volontariste de réhabilitation et de revitalisation** du parc de logements anciens des centres-villages, centres-bourgs et centres-villes dans un contexte de concurrence croissante avec une offre récente ;
- ➔ Permettre la **revitalisation des polarités** confrontées à une forte dynamique de périurbanisation ;
- ➔ **Diversifier l'offre en logements** afin de mieux répondre aux besoins en logements des ménages dans leur diversité, notamment des jeunes actifs qui travaillent sur le territoire sans y vivre ;
- ➔ **Accompagner les parcours résidentiels** des habitants du territoire, notamment des ménages les plus fragiles, les personnes âgées et les ménages les plus modestes.

# Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Grand Cognac œuvre en faveur de l'habitat à travers une politique ambitieuse.

Depuis la création de Grand Cognac en 2017, la communauté d'agglomération s'est engagée dans l'élaboration de son **Programme Local de l'Habitat (PLH)** afin de définir une stratégie partagée en matière d'habitat pour répondre aux besoins des habitants du territoire.

Le PLH est composé de plusieurs documents : un diagnostic, un document d'orientation proposant les priorités et grands principes et un programme de 14 actions concrètes fixant les moyens mobilisés et les modalités de mise en œuvre.

◆ L'élaboration du projet de PLH s'est également faite conjointement en concertation avec les élus du territoire et les acteurs locaux de l'habitat (privés, publics et institutionnels). **Ce projet a donc été soumis pour avis à l'ensemble des communes membres de l'agglomération.**

◆ **Le jeudi 30 janvier 2020, les élus ont validé ce document** afin de répondre à la fois aux enjeux de développement que représente l'habitat sur le territoire et aux besoins en logements de la population.



### Un programme d'actions

Ce programme est décliné dans **14 fiches actions** :

- ➔ **Action 1** : mettre en place un Programme d'Intérêt Général sur l'ensemble du territoire ;
- ➔ **Action 2** : mettre en œuvre une OPAH multi-sites sur les principales polarités de Grand Cognac ;
- ➔ **Action 3** : doter la collectivité d'un mode de recensement fin et actualisé de la vacance de logements ;
- ➔ **Action 4** : déployer des outils incitatifs sur l'ensemble du territoire et réfléchir à la mise en place d'outils coercitifs de lutte contre la vacance ;
- ➔ **Action 5** : poursuivre le soutien au développement du parc locatif abordable et améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande ;
- ➔ **Action 6** : favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ ou handicapées ;
- ➔ **Action 7** : encourager le développement d'une offre en logements adaptés aux besoins des personnes âgées et handicapées ;
- ➔ **Action 8** : poursuivre les actions d'accompagnement des jeunes dans leur recherche de logement et de soutien à la production de logements adaptés à leurs besoins ;
- ➔ **Action 9** : accompagner le développement d'une offre en hébergement d'urgence et en logement abordable à destination des ménages les plus modestes ;
- ➔ **Action 10** : renforcer l'offre sur le territoire permettant de répondre aux besoins d'accueil et de sédentarisation des gens du voyage ;
- ➔ **Action 11** : mettre en place une Maison de l'habitat ;
- ➔ **Action 12** : créer un observatoire de l'habitat et du foncier ;
- ➔ **Action 13** : installer des instances locales de gouvernance et de suivi du PLH ;
- ➔ **Action 14** : mettre en œuvre la politique intercommunale de gestion de la demande et de l'attribution de logement social.





Grand Cognac a souhaité mettre en place des **scénographies immersives** par des casques de réalité virtuelle sur les sites de l'Espace Découverte en Pays du cognac, du Musée des Arts du cognac et du Musée d'Art et d'Histoire. L'histoire de la Charente y est reconstituée au travers de six époques : le temps des dinosaures, le néolithique, l'art roman, la renaissance, le temps des gabares et le secret du cognac...

Grand Cognac est également partenaire du Service départemental de la lecture, qui est à l'origine de la création d'une bibliothèque numérique charentaise, Sésame. Concrètement, les habitants de Grand Cognac peuvent bénéficier depuis 2020, d'une offre culturelle plus large via l'utilisation de ce service à condition d'être inscrit dans l'une des médiathèques du territoire de l'agglomération.

Le 2 juillet 2020, Jérôme Sourisseau, Président de Grand Cognac, et Nicole Roy, Vice-présidente en charge de la culture, ont lancé une nouvelle

offre culturelle « **Les distillateurs culturels** ». Cette marque réunit les musées d'art et d'histoire et des arts du cognac. De plus, **l'Espace découverte en pays du cognac et le Musée des arts du cognac forment désormais une seule entité**. Cette marque a été l'occasion pour les visiteurs de profiter de 2000m<sup>2</sup> d'expositions permanentes et de l'ancien hall d'entrée du Musée des arts du cognac qui s'est transformé en un vaste espace dédié aux expositions temporaires mises ainsi en valeur.

Grand Cognac propose aussi des **classes orchestre** ; ce dispositif a été mis en place à l'école primaire Marcelle-Nadaud de Châteauneuf-sur-Charente en 2020. Ainsi, sera proposé aux 37 élèves de CE2 de choisir un instrument pour apprendre à jouer dans les trois années à venir. Cette initiative s'inscrit dans la volonté de Grand Cognac de donner accès à la pratique musicale à tous. Cet essai veut aussi servir d'exemple pour d'autres écoles sur le territoire.

## Culture et patrimoine

Le 30 janvier 2020, Grand Cognac a détaillé sa stratégie culturelle, développée autour de 3 axes :

**1** Les équipements culturels : dynamisation du patrimoine, du château de Bouteville, médiation numérique avec réalité virtuelle et création d'un nouvel édifice culturel regroupant la bibliothèque, le conservatoire de Grand Cognac et les archives privées des grandes maisons de négoce du cognac.

**2** L'accès à la culture pour tout le monde : poursuite du dispositif des Parcours Culturels depuis 2018, lecture publique, réseau des médiathèques « Libellus ». Ce réseau opérationnel crée un portail unique nécessitant une seule carte, un seul catalogue commun à 11 médiathèques et un seul logiciel informatique.

**3** Le rayonnement du territoire : développement du label « Ville d'art et d'histoire », soutien de la reconnaissance des savoir-faire du Cognac comme patrimoine immatériel de l'Unesco, soutien du tissu associatif local.





# Développement économique - Insertion

Grand Cognac exerce des compétences de développement économique et d'insertion sur tout le territoire en portant et en accompagnant des projets, en apportant des aides économiques et en conseillant les acteurs économiques.

## DÉVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS

◆ En 2020, les projets de développement des zones d'activités sur les communes de Genté et Gensac-la-Pallue se sont poursuivis.

◆ Grand Cognac projette une extension de la zone économique du **Fief de la Couture à Genté**, pour répondre aux besoins des entreprises souhaitant s'implanter et se développer sur le territoire.

◆ Concernant le lancement du projet de **zone d'activités de Gensac-la-Pallue**, des études préliminaires ont été faites en 2020. La zone d'activités du Plassin possède actuellement 8 entreprises réparties sur 13,5 hectares. Un projet d'extension au lieu-dit La Grue est en cours d'élaboration. L'enjeu est d'accueillir les entreprises qui souhaitent s'implanter et se développer sur le territoire.



## PACTE EFFICACITÉ-MATIÈRES

◆ En 2020, **13 entreprises du territoire de Grand Cognac se sont engagées pour optimiser les performances de leur entreprise** grâce à l'efficacité environnementale. Les entreprises ont donc mis en place des actions concrètes pour réduire leurs déchets. L'objectif de ce pacte est d'accompagner de manière individualisée des entreprises volontaires pour leurs performances et leur efficacité environnementale mais aussi faciliter leur coopération dans ces domaines sur le bassin économique locale.

◆ Lancé en 2019, **ce programme a accompagné pendant 12 mois des entreprises volontaires** qui, aujourd'hui, orientent leurs actions dans la réduction des pertes de matières premières et des emballages, le recyclage des matériaux liés au processus de production et le réemploi des matériaux réutilisables.

◆ **Les entreprises engagées dans le pacte sont :** Amorim Sodiliège, Bernadet, H. Mounier, Homnia Menuisiers, La Vénitienne Nouvelle, PMR Libaud Préfa, Litho-Bru, Novolet, Remy Martin and Co, Rouby Industrie, Sulpie, la Tonnellerie Taransaud et Valadié Emballages et PLV.

**PACTE**  
EFFICACITE MATIERES

Les entreprises s'engagent pour réduire leurs déchets !

## CHANTIER D'INSERTION « LA CLÉ DE VOÛTE »

◆ La Clé de Voûte est un dispositif mis en place en 2011 par l'ancienne Communauté de communes de Grand Cognac pour permettre aux personnes peu qualifiées et éloignées du marché de l'emploi, de renouer avec l'activité professionnelle tout en assurant la restauration du petit patrimoine.

◆ En raison du contexte sanitaire, le travail du chantier a été fortement perturbé. Le projet de restauration de l'Orangerie de Bassac a néanmoins été lancé.



## TERRITOIRES D'INDUSTRIE

Le 23 janvier 2020, 14 territoires nouvellement labellisés « Territoire d'industrie » se sont réunis à Bordeaux afin de réaffirmer leur stratégie de reconquête industrielle et de développement économique. Cet événement s'est déroulé en présence d'Alain Rousset, président du Conseil régional et Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances. Ce programme vise à apporter aux territoires concernés les moyens humains, techniques et financiers nécessaires à leur redynamisation. **Grand Cognac aux côtés de Grand Angoulême, du Rouillacais et de La Rochefoucauld Porte du Périgord, a été retenu dans le cadre de ce dispositif national.**



## Eau, assainissement et GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Grand Cognac a la charge de la gestion et de la préservation de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non-collectif, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

L'année 2020 a été marquée par le début des travaux de l'**assainissement collectif à Bassac**. En parallèle, des travaux de **renouvellement du réseau d'eau potable** ont été réalisés. Grand Cognac poursuit la création d'un réseau de collecte et le transfert des effluents vers la station d'épuration de Saint-Même-les-Carrières ainsi que le renouvellement des réseaux d'eau potable. Cette opération se justifie par le fait que la commune est soumise à des contraintes environnementales importantes face à la problématique de l'assainissement (rejets directs d'eaux usées dans le cours d'eau La Guirlande, zones inondables...).

◆ De plus, Grand Cognac poursuit le projet initié par les communes de Mérignac et de Triac-Lautrait, à savoir **l'extension et le transfert des effluents**

**vers la station d'épuration existante de Mérignac ainsi que le renouvellement des réseaux d'eau potable**. En effet, les communes sont soumises à une obligation d'installation d'un assainissement collectif avant la fin 2020, afin de se conformer à l'arrêté préfectoral concernant la protection du captage d'eau potable.

En effet, si les besoins en eau de Grand Cognac sont globalement couverts aujourd'hui, de fortes inquiétudes demeurent concernant l'approvisionnement à long terme. Les ressources exploitées de Grand Cognac présentent en effet quelques vulnérabilités quantitatives (étiage) et qualitatives (nitrates, pesticides). Cette situation rend le système vulnérable face à différents aléas et nécessite donc des actions de sécurisation des ressources existantes et de recherche de nouvelles ressources.

◆ Les enjeux de ces travaux sont de préserver la ressource en eau potable, préserver les milieux naturels, améliorer les rendements d'eau potable, respecter la réglementation, et être au service de la population.

◆ Grand Cognac a également lancé la maîtrise d'œuvre concernant **le projet de sécurisation de la ressource en eau potable de l'axe Jarnac-Triac**. Il a aussi lancé la maîtrise d'œuvre pour la **création de stations de traitement des pesticides sur les usines de traitement d'eau de Jarnac et de Merpins**.



### GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

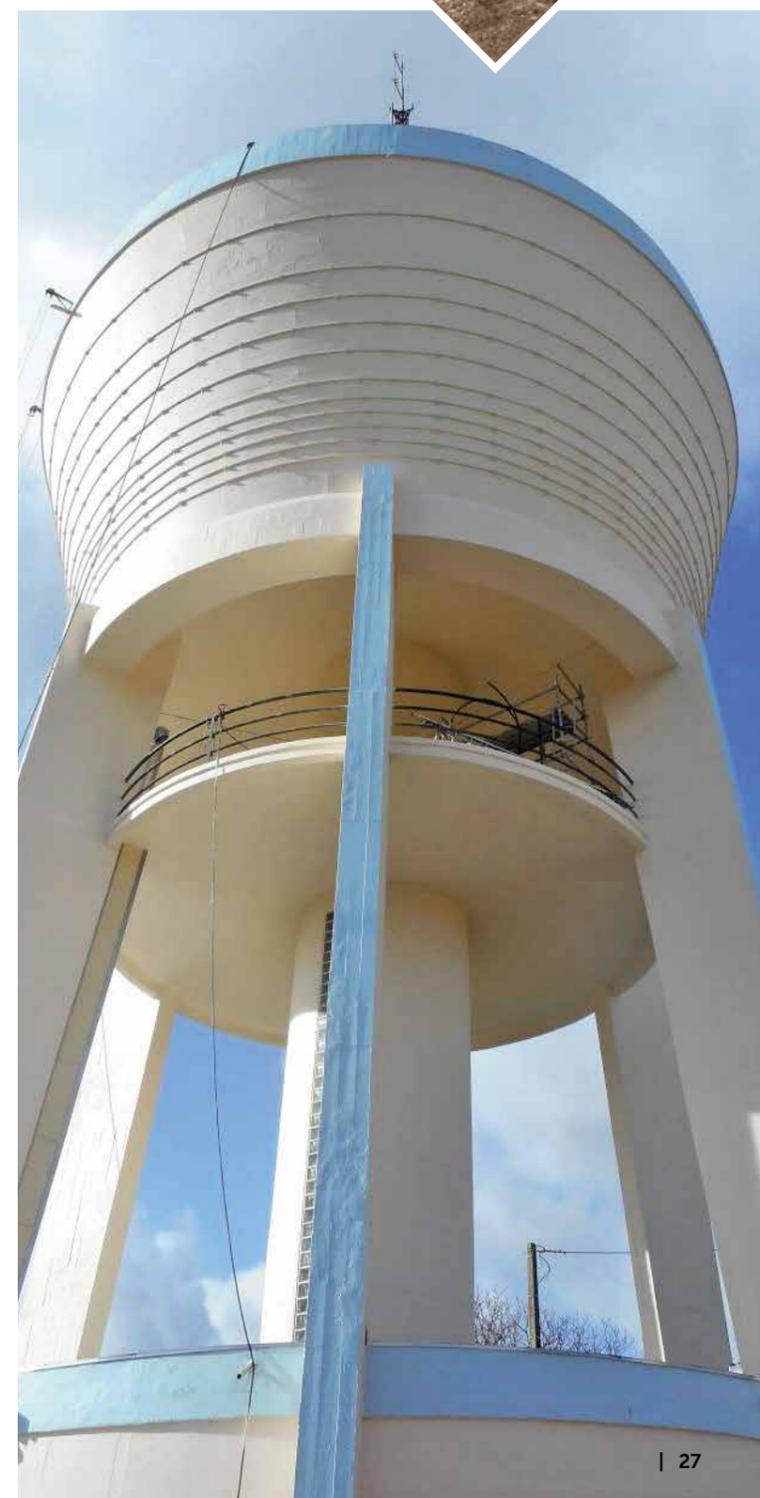
La GEMAPI est une compétence obligatoire pour les intercommunalités depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Grand Cognac a délégué cette compétence aux trois syndicats de bassin présent sur son territoire :

- Le SYMBA au nord-ouest
- Le SYBRA à l'est
- Le syndicat du bassin du Né au sud est

Si chaque syndicat gère ses compétences selon son calendrier, tous ont en commun d'avoir lancé des études en vue d'établir des **plans pluriannuels de gestion des cours d'eau nouvellement intégrés dans leur périmètre**.

Cela permet ainsi au territoire de Grand Cognac de disposer de **nouvelles connaissances sur l'état général de son réseaux hydraulique** et, grâce aux syndicats de bassin, de contribuer à la mise en œuvre de mesures d'amélioration de ces cours d'eau.

Pour autant, **la GEMAPI ne se limite pas uniquement à la gestion des cours d'eau**. Ainsi, selon les syndicats, les thématiques de la qualité des eaux, de la gestion du ruissellement, des impacts des inondations ou encore des milieux humides sont traités et contribuent à améliorer la connaissance du territoire et à apporter des réponses concrètes à des problématiques de plus en plus prégnantes.





## ● SITES COMMUNAUTAIRES

# Enfance, jeunesse

Dans le cadre de la compétence Enfance jeunesse, Grand Cognac assure la gestion de plus d'une vingtaine d'équipements, avec une gestion déléguée pour certains d'entre eux.

L'année 2020 a été particulièrement perturbée par la crise sanitaire, occasionnant une fermeture sur plusieurs semaines, puis un fonctionnement adapté aux protocoles sanitaires successifs. En parallèle, les élus ont poursuivi le travail d'harmonisation en ce qui concerne notamment les conditions d'inscription et d'accueil, la révisions des règlements intérieurs, et le déploiement de nouveaux services.





# Tourisme, valorisation du fleuve Charente et des rivières

## SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME ET DES LOISIRS 2020-2024

◆ Fruit d'un projet porté par Grand Cognac et l'Office du Tourisme qui associe acteurs privés et publics du secteur, le Schéma de Développement du Tourisme et des Loisirs du territoire vient fixer les grandes orientations touristiques pour les cinq années à venir (2020-2024). **L'ambition est de mobiliser les acteurs locaux autour de défis communs pour révéler tout le potentiel et les nombreux atouts de la région.**

## TRAVAUX DE LA MAISON DU TOURISME : LE NOUVEAU PÔLE D'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE

◆ À travers ce projet ambitieux, **Grand Cognac témoigne sa volonté de se doter d'un outil performant pour gérer la « Destination Cognac » et accompagner la relance de l'économie touristique de son territoire.** Cette maison se veut la vitrine de « Destination Cognac ». Il a pour objectif d'améliorer la qualité d'accueil et de diffusion de l'information, d'augmenter la fréquentation de l'Office du tourisme, d'apporter une cohésion entre tous les acteurs du territoire, renforcer la coopération entre l'Office du tourisme et le Pôle Tourisme et mutualiser les charges de fonctionnement.

## GESTION DES INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES ET ANIMATION DE L'OFFRE

◆ Le « **Pass découverte** » est un carnet d'adresses touristiques qui propose des avantages dans les communautés d'agglomération de Cognac et de Saintes. **Ce petit guide invite à découvrir les bons plans proposés sur ces deux territoires.** Pour l'édition 2020, une cinquantaine de partenaires, privés, publics et associatifs accompagnent le visiteur pour un parcours touristique varié.

◆ Concernant l'Été actif, 171 animations ont été programmées sur l'ensemble du territoire pendant 5 semaines du 06 juillet au 7 août. Cependant, 25 séances ont été annulées pour raisons sanitaires ou météorologiques.



◆ La deuxième phase de travaux de la **Flow Vélo**, qui a débuté en septembre 2020, concerne la **réalisation de la voie cyclable entre Angeac-Charente et l'amont de Jarnac (pont de la RN 141)**. Comme cela était le cas pour la première phase de travaux, la réalisation de cette nouvelle section de Flow vélo comprend la création de haltes de repos paysagées et équipées de mobilier et des aménagements paysagers.

## CRÉATION SERVICE FILIÈRES TOURISTIQUES

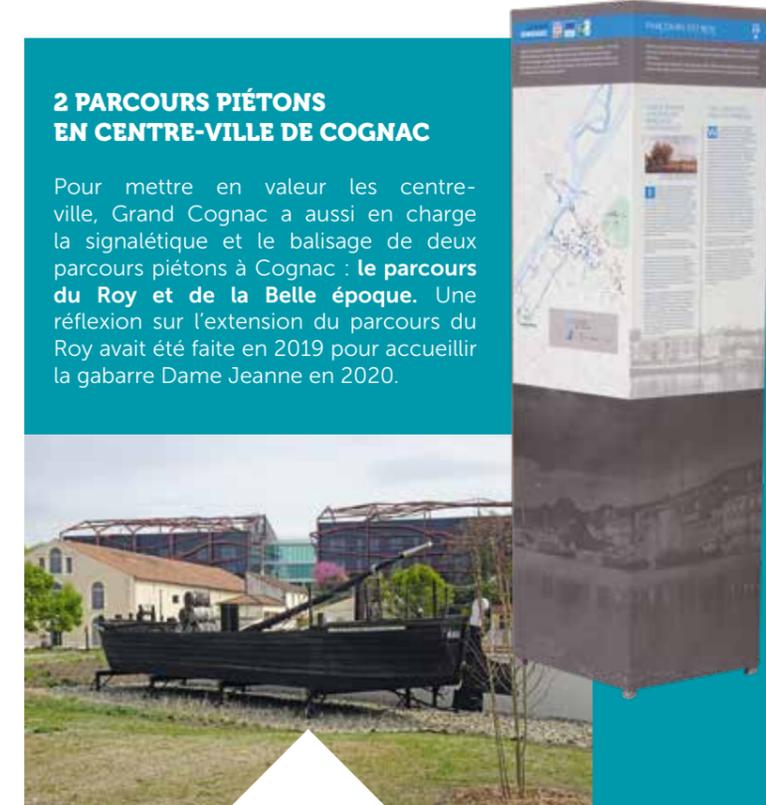
◆ Fruit de la validation du Schéma de Développement du Tourisme et des Loisirs, le service Filières touristiques a vu le jour en avril 2020. Le service Filières touristiques du Pôle tourisme a pour mission de **soutenir, structurer et développer l'œnotourisme, le « slowtourisme »** (faire du tourisme en prenant son temps) et **l'événementiel, piliers de l'offre touristiques du territoire.**



◆ « **Terra aventura** » est une activité ludique de **chasse au trésor géante**, qui se pratique à l'aide d'un GPS ou d'une application mobile. Le but est de trouver et collectionner des petites boîtes cylindriques contenant des Poï'z (petits personnages imaginaires). Lors de la fusion en 2017, il avait été convenu que Grand Cognac prenne en charge un parcours par ancienne communauté de communes. Ainsi, 4 parcours ont été créés sur le territoire à Cognac, Segonzac, Saint-Simeux et Jarnac, et qui ont réuni 36 424 joueurs en 2019. En 2020, Grand Cognac a déposé une nouvelle candidature pour la création d'un premier parcours vélo Terra Aventura sur le territoire (candidature retenue par le Comité Régional du Tourisme).

## 2 PARCOURS PIÉTONS EN CENTRE-VILLE DE COGNAC

Pour mettre en valeur les centre-ville, Grand Cognac a aussi en charge la signalétique et le balisage de deux parcours piétons à Cognac : **le parcours du Roy et de la Belle époque**. Une réflexion sur l'extension du parcours du Roy avait été faite en 2019 pour accueillir la gabarre Dame Jeanne en 2020.



◆ La « **Dame Jeanne** », propriété de Grand Cognac, est la **reconstitution d'un bateau fluvial charentais**, reconnu d'intérêt patrimonial. Malheureusement, cette gabarre n'est plus en état d'usage, c'est pourquoi les élus ont souhaité la valoriser dans l'espace public. Après presque 4 ans d'absence, le 10 septembre 2020, la gabarre la Dame Jeanne s'est lancée dans un nouveau périple entre Louzac-Saint-André et Cognac, avant de s'installer auprès d'un nouveau port d'attache, à Cognac. Ce projet a été développé en partenariat avec la Mairie de Cognac qui prévoit l'aménagement d'un parking jouxtant la parcelle de destination de la Dame Jeanne. Il présente une cohérence avec les autres projets touristiques comme la Flow vélo, les parcours touristiques piétons et les autres points d'intérêt.

◆ Le service Filières touristiques s'est mobilisé au service des entreprises touristiques du territoire en accompagnant 6 porteurs de projets touristiques dont un soutenu financièrement dans le cadre du dispositif « **Manifestation itinérance douce** ». Ce dispositif a été voté en octobre 2020 et a pour objectif de soutenir les entreprises dans la mise en place d'événements visant à animer les itinéraires doux du territoire dans une dynamique de découverte patrimoniale.

# DESTINATION Cognac



# Développement durable, déchets, mobilités

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

◆ En 2020, a eu lieu le lancement de la consultation publique sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Élaboré en 2018, le PCAET constitue la mesure centrale de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) votée en août 2015. Cette loi renforce le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le dérèglement climatique. Grand Cognac a ainsi pu fixer des priorités sur le territoire et définir un plan d'action concret.

Les objectifs nationaux inscrits dans cette loi de transition énergétique pour la croissance verte à l'horizon **2030** sont :

↓ **Baisse de 40 %** des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990

↓ **Baisse de 20 %** de la consommation énergétique finale par rapport à 2012

↑ **Part d'énergie renouvelable de 32 %** dans la consommation finale d'énergie

◆ Le 20 février 2020, une première étape a été franchie avec la validation du projet de PCAET par le conseil communautaire. En ce qui concerne les objectifs de Grand Cognac pour **2050** :

↓ **Baisse de 46 %** de la consommation d'énergie

↓ **Baisse de 79 %** des Gaz à effet de serre

Ceux-ci concernent l'ensemble des acteurs du territoire, économiques, publics, ou les particuliers.

### ◆ Le plan d'actions s'organise en 5 axes stratégiques :

- ➔ Résidentiel-Urbanisme-Tertiaire,
- ➔ Se déplacer,
- ➔ Agriculture-Consommation-Déchets,
- ➔ Industrie et énergie,
- ➔ Animation et exemplarité de la démarche.

◆ Du 4 mai au 17 juillet 2020, une **consultation publique en ligne** a été organisée afin de recueillir l'avis des citoyens sur ce projet. Ces derniers avaient à leur disposition plusieurs documents : le diagnostic territorial qui pose l'état des lieux local (émissions de gaz à effet de serre, polluants atmosphériques, consommation énergétique...), la stratégie territoriale qui fixe les objectifs chiffrés à atteindre à l'horizon 2030 et 2050, le plan d'actions comportant 36 fiches d'actions, l'évaluation environnementale stratégique et la délibération du 20 février 2020 du Conseil communautaire.

## PRÉVENTION DES DÉCHETS

◆ **Grand Cognac a transféré sa compétence collecte et traitement des déchets au syndicat départemental CALITOM.** Pour autant Grand Cognac assure la prévention des déchets sur son territoire.

La prévention des déchets, c'est l'ensemble des mesures et des actions amont (notamment au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation d'un bien) visant à réduire l'ensemble des impacts sur l'environnement et à

faciliter la gestion ultérieure des déchets (notamment par la réduction des quantités de déchets produits et/ou de leur toxicité, ou par l'amélioration du caractère valorisable). (ADEME)

◆ La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire.

◆ À l'échelle départementale, le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a identifié 4 thèmes et déclines en fiches action :

- ➔ Être exemplaire en matière de **réduction de production de déchet**,
- ➔ Lutter contre le **gaspillage alimentaire**,
- ➔ Éviter la production des déchets verts et encourager la **gestion de proximité des biodéchets**,
- ➔ Mettre en place des actions de communication/animation/événement sur la **prévention des déchets**.

◆ En 2020, le service prévention des déchets a notamment réalisé de nombreuses actions dans les écoles et équipements communautaires visant à sensibiliser les publics à la nécessité de réduire sa production de déchets. Par ailleurs, Le service a assuré la distribution de composteurs financés par Calitom et accompagne l'ensemble des communes en vue de réduire leur production de déchet. Des actions sont également menées en interne afin de réduire la production des déchets des services de Grand Cognac.



## TRANSPORTS SCOLAIRES

◆ Depuis septembre 2020, Grand Cognac assure la gestion directe du transport des collégiens et lycéens à la place de la région Nouvelle-Aquitaine pour les élèves résidant dans une commune de Grand Cognac et fréquentant un établissement situé à Cognac, Jarnac, Châteauneuf-sur-Charente ou Segonzac. Il organise 42 lignes de transport scolaire. Lorsque les places sont disponibles, les lignes sont ouvertes au grand public sur inscription préalable, pour permettre à tout le monde de bénéficier de ce dispositif.

**Grand Cognac met ainsi à disposition de tous les habitants, 28 circuits de bus scolaires desservant 46 communes.**



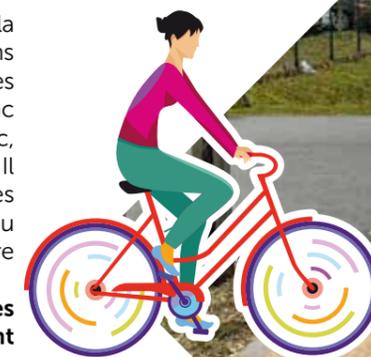
## PLAN GLOBAL DE DÉPLACEMENT

◆ Le Plan Global de Déplacement définit la **stratégie de l'agglomération en matière de mobilité pour les dix prochaines années**. Des objectifs ont été fixés, notamment celui d'augmenter le nombre d'utilisateurs du covoiturage, de faciliter les déplacements intermodaux, d'augmenter l'utilisation du réseau ferroviaire, le nombre d'utilisateurs des réseaux de transports collectifs urbains et interurbains et le développement de l'usage du vélo.

◆ **Ces objectifs se déclinent en actions concrètes :** l'aménagement des espaces dédiés au covoiturage, l'amélioration de la desserte en transports en commun entre les gares ferroviaires et les principales zones d'emploi, l'ouverture des bus scolaires à tous les usagers, la poursuite de l'amélioration du réseau urbain, la mise en place de stationnements pour vélos sécurisés dans toutes les gares, l'élaboration d'un schéma cyclable, l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques, etc.

◆ Adopté en décembre 2019, le Plan Global de Déplacement se met progressivement en œuvre en 2020.

**L'axe prioritaire du Plan Global de Déplacement est la valorisation des déplacements à vélo lors des trajets quotidiens sur le territoire.** Dans le cadre de cette ambition, la communauté d'agglomération a investi près de 100 000 € dans l'aménagement d'une voie douce, piste cyclable et piétonne, pour cheminer vers la zone d'activité du Pont neuf, située sur la commune de Salles-d'Angles. Au cours de l'été 2020, l'aménagement de 2 km supplémentaires entre Châteaubernard et la zone d'activités du Pont neuf a ainsi été réalisé par Grand Cognac, avec la participation de la commune de Châteaubernard. Cet aménagement prolonge une voie cyclable préexistante. À l'intérieur de la zone d'activités, cette voie verte est réservée aux piétons et vélos. Elle permet de traverser la zone d'activités du nord au sud.





# Sport

Grand Cognac agit pour le développement de la pratique sportive sur l'ensemble du territoire, via la construction et la gestion de nombreux équipements, ainsi que par un soutien aux sportifs et aux associations du territoire.

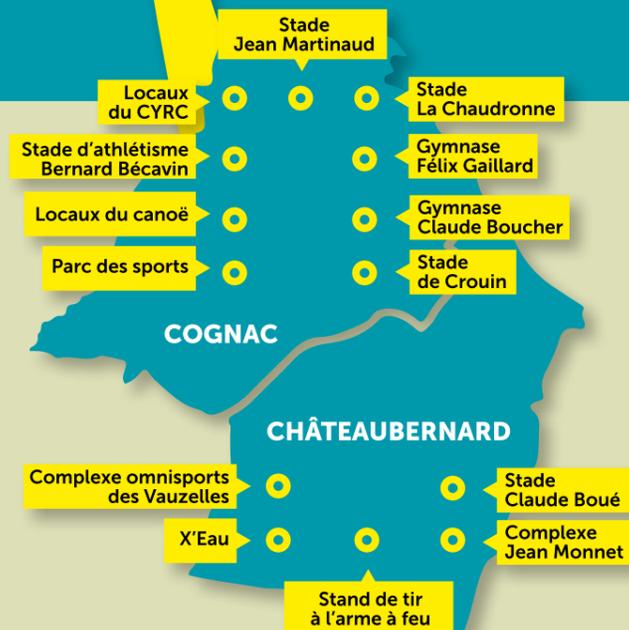
## ÉQUIPEMENTS SPORTIFS POUR LES JEUX OLYMPIQUES 2024

Le Comité international olympique (CIO) et le Comité international paralympique (IPC) ont sélectionné **trois équipements sportifs de Grand Cognac pour les Jeux olympiques de 2024**. Grand Cognac pourra accueillir sur son sol des délégations sportives pour la préparation de ces jeux. Cette décision intervient après que Grand Cognac a obtenu son **label « Terres de jeux 2024 »**.

**Les Écuries de Boussac** (Cherves-Richemont), **le complexe omnisports des Vauzelles** (Châteaubernard) et **le stade Bernard-Bécavin** (Cognac) font ainsi partie de la liste officielle des centres de préparation aux jeux. Ils ont été présentés aux différentes fédérations, au début de l'année 2021, aux côtés de 619 sites.



## ÉQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE





# Enseignement supérieur

Grand Cognac est compétent en matière d'enseignement supérieur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## SCHÉMA LOCAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

◆ En 2020, le conseil communautaire a approuvé la réalisation d'un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation en partenariat avec Grand Angoulême et le Département de la Charente.

◆ Il s'agit d'une feuille de route établissant les orientations, stratégies et actions de l'agglomération en matière d'enseignement supérieur. Des enjeux divers ont été déterminés comme la structuration et le développement d'une offre de proximité en matière d'enseignement supérieur, la construction de pôles d'excellence formation-recherche-innovation attractifs, faire de la Charente une terre d'entrepreneuriat, développer l'action de CSTI (Culture Scientifique, Technique et Industrielle) en Charente, améliorer les conditions d'étude des étudiants de la

Charente, structurer des Campus visibles et attractifs, formaliser les principes d'un pilotage coordonné de la stratégie territoriale d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

## CAMPUS DES SPIRITUEUX

◆ Concernant le site de Segonzac, les travaux du Campus des Spiritueux se sont poursuivis. Ce sont près de 1,8 million € qui ont été investis pour augmenter la capacité d'accueil de l'établissement (jusqu'à 100 étudiants), élargir l'offre de formation et soutenir le développement d'une filière d'excellence, celle inhérente à la fabrication de spiritueux. Une convention de partenariat a été signée avec l'Audencia Business School pour la mise en place de nouveaux programmes d'étude. Pour les

Bachelors, une nouvelle spécialisation « Culture et Management des Spiritueux » est proposée. Un « Master of Science French Art de Vivre » et des modules de formation continue est également proposés aux étudiants du monde entier qui viendront passer l'année à Grand Cognac.

◆ À terme, l'université devrait abriter quatre salles de cours d'une capacité de 25 étudiants chacune, une salle de réunion, des locaux pour les enseignants et des espaces de travail pour les étudiants. La Spirithèque sera elle aussi agrandie (de 700 à 1 500 bouteilles) ; elle aura une double vocation : outil pédagogique et lieu touristique en lien avec les entreprises.

◆ Une quarantaine de parcours sont proposés pour les 4 secteurs qui recrutent tout particulièrement localement :

- ◆ Commerce-vente-marketing,
- ◆ Comptabilité-gestion-paie,
- ◆ Ressources humaines,
- ◆ Industrie.

La moitié de ces formations est accessible totalement à distance et éligible à un financement via le Compte Personnel de Formation (CPF).

◆ Grand Cognac est identifié comme un territoire pilote par le CNAM et veut être un acteur moteur dans le domaine de l'enseignement supérieur. Son rôle est aussi d'identifier les formations qui pourraient venir s'y implanter.





## Pôles techniques

Fort de ses compétences diverses, Grand Cognac dispose d'un patrimoine important comprenant plus de 90 sites bâtis de toutes natures (site administratifs, sportifs, culturels, enfance...), 22 zones d'activités, 40 km de voirie, plus de 600 mâts d'éclairage public, 40 ha d'espaces verts aménagés... Les équipes techniques, composées d'une trentaine d'agents œuvrent ainsi au quotidien pour assurer l'entretien de ce patrimoine.

◆ En 2020, malgré la crise COVID, plus de 500 000 € de travaux d'entretien des bâtiments ont été effectués.

◆ Pour la voirie, le service a réalisé plus de 400 000 € de travaux d'amélioration de voirie communautaire. Ce service a également suivi plus de 900 000 € de travaux pour le compte des 27 communes qui ont souhaité faire appel à Grand Cognac pour leur travaux de voirie ; réalisant ainsi de substantielles économies.



## Aménagement du territoire

### LE PLUi

◆ Le PLUi est un document d'urbanisme qui permet d'organiser l'aménagement du territoire communautaire. Il se doit d'être compatible avec le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). Ce document détermine les sols constructibles, ceux voués à l'agriculture, ceux réservés aux espaces naturels, ainsi que les règles à respecter en termes d'aménagement et de construction. Il comprend 4 grands éléments : le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), le règlement graphique, dit « zonage » et le règlement écrit, les orientations d'aménagement et de programmation.

◆ Le 14 décembre 2020, Grand Cognac et le Conseil de développement ont organisé une réunion pour porter à la connaissance du public l'avancement du PLUi et plus particulièrement du Projet d'Aménagement et de Développement durable (PADD). Le projet porté par les élus vise à préserver les espaces naturels et agricoles, réinvestir les centres-villes et centres-bourgs, développer le territoire par une politique d'attractivité et d'accueil et assurer une qualité de vie pour tous notamment. Le PADD est une pièce essentielle du PLUi qui permet de définir, à partir du diagnostic réalisé, les grandes orientations en matière d'aménagement, de préservation de l'environnement, de mobilités ou encore d'habitat, pour le territoire Cognaçais à horizon 2034.

### LE RLPi

◆ En 2020, la construction du RLPi (Règlement Local de Publicité Intercommunale) a été lancée, suite à la décision prise par les élus de Grand Cognac en 2019 de s'engager dans cette démarche d'amélioration du cadre de vie



des habitants. Le RLPi permet la planification des règles d'affichage publicitaire à l'échelle de l'agglomération par une adaptation de la réglementation nationale aux spécificités locales. Il vise notamment à améliorer la qualité des entrées des villes.

◆ En 2020, les documents d'urbanisme des communes sont progressivement numérisés et accessibles aux communes dans « Mon Territoire ».



## Pôle ressources

Le Pôle ressources de Grand Cognac comprend la Direction des ressources humaines, le Pôle financier, le Pôle systèmes d'information ainsi que le Pôle des affaires juridiques.

- ◆ **Le Pôle ressources humaines s'occupe de la gestion des agents.** Il adapte notamment les services de l'agglomération aux mutations, changements de personnels, en cours ou à venir, avec pour mots d'ordre, anticipation et prospection. Actuellement, on dénombre environ 400 agents et plusieurs dizaines de contractuels saisonniers ou en remplacement.
- ◆ **Le Pôle financier accompagne les services durant toute la préparation budgétaire** mais également dans leur quotidien pour la gestion des budgets de l'agglomération.
- ◆ **Le Pôle d'information et de télécommunication accompagne au quotidien les agents dans leur usage des outils informatiques, téléphoniques et numériques.** Il élabore et met en œuvre la stratégie SIT.
- ◆ **Le Pôle des affaires juridiques** conseille les élus et les différents services de l'agglomération à la faveur d'une veille juridique active et d'expertises pour les affaires de la collectivité.
- ◆ **L'agglomération accompagne également ses communes,** via le service mutualisé conseil juridique qui apporte son expertise sur toutes les affaires impliquant la commune de l'agglomération qui y a recours.
- ◆ Grand Cognac peut également accompagner les communes membres dans leurs **procédures d'archivage.** Pour plus d'efficacité et d'optimisation de temps, il est du ressort de l'agglomération de mettre en place des instruments d'archivage et des tableaux de gestion, ainsi que de rédiger les bordereaux d'élimination. En 2020, 5 communes ont été accompagnées dans le tri de leurs documents éliminables.
- ◆ Le service assure également le **suivi des actes relatifs au patrimoine en lien avec les notaires.** En 2020, 15 actes notariés d'acquisition et de cession ont été signés.
- ◆ Grand Cognac a poursuivi la **mise en œuvre de la structuration de sa fonction achat.** Trois objectifs avaient été fixés en 2019 : sécuriser juridiquement le processus achat/marchés, garantir l'optimisation des dépenses en maintenant voire développant la qualité de service, et améliorer la prise en compte des critères de développement durable au sein des procédures (insertion sociale, RSE, réduction des déchets, maîtrise des consommations ...)
- ◆ Concernant les **assemblées communautaires,** en 2020 se sont tenus 7 Bureaux communautaires, 8 Conseils communautaires pour 245 délibérations adoptées.

## Services aux publics

Pour un service public de proximité plus accessible, des Maisons de services au public (MSAP) ont vu le jour en France. Celles-ci permettent aux citoyens de s'informer, d'être orientés, d'être aidés dans leurs démarches administratives ou dans la manipulation des services en ligne. Elles sont désormais appelées : Espace France Services.

Grand Cognac a pris la compétence « Espace France Services » en 2019. Dès le mois de février 2019, le premier espace France Services du territoire a pu ouvrir ses portes à Châteauneuf-sur-Charente. Depuis sa fréquentation ne cesse d'augmenter.

- ◆ **Un deuxième espace France Services intercommunal a ouvert à Jarnac.** Ce nouvel espace répond clairement à un besoin de proximité des services publics.
- ◆ Ainsi, **deux agents accueillent le public du mardi au samedi matin pour un accompagnement aux démarches liées à l'emploi, la retraite, la santé ou le logement.** Les opérateurs partenaires de cette structure formeront les agents territoriaux, identifieront en leur sein un point de contact unique et se sont engagés à être présents sur le site France Services à l'occasion de permanences régulières.



Les services du quotidien à côté de chez vous.

Santé, famille, retraites, recherche d'emplois : un service personnalisé d'accueil et d'accompagnement dans vos démarches administratives.



## Numérique

Le numérique est un facteur majeur de développement et d'attractivité. Le déploiement du Très Haut Débit est donc primordial pour le territoire.

Dans le cadre du plan national « France très haut débit », mis en œuvre par le Département de la Charente via son syndicat départemental Charente numérique, Grand Cognac investit dans la technologie de la fibre optique et s'engage à garantir le Très Haut Débit à l'ensemble de ses usagers, aussi bien aux professionnels qu'aux particuliers, pour lutter contre la fracture numérique. Grand Cognac investit à hauteur de 9,4 millions d'euros pour le déploiement du Très Haut Débit. L'objectif est que toutes les communes soient équipées en 2022.

◆ En 2020, les travaux ont continué pour les **secteurs jugés prioritaires**, c'est-à-dire ceux qui disposent des débits les plus bas sur l'agglomération, notamment les secteurs de Boutiers-Saint-Trojan, de Nercillac et de Segonzac.



**Investissement pour le Très Haut Débit**

**9,4 M€**

investis par Grand Cognac

## Santé

L'accès à la santé est un enjeu primordial pour le territoire.

En 2020, les travaux de la nouvelle maison de santé d'Ars ont débuté. Ce bâtiment sera une Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) qui améliorera l'offre médicale dans cette zone rurale.

◆ Ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan santé de Grand Cognac. La maison de santé d'Ars proposera deux pôles : un pôle médical et un pôle paramédical. Ainsi, le territoire de Grand Cognac comptera 5 maisons de santé (Hiersac, Mérignac, Jarnac, Segonzac et Ars).





## HÔTEL DE COMMUNAUTÉ DE GRAND COGNAC

6 rue de Valdepeñas, CS10216

16111 COGNAC Cedex

05 45 36 64 30

**Retrouvez les coordonnées  
des différents services et équipements de Grand Cognac  
sur le site Internet**

**[www.grand-cognac.fr/comprendre-lagglo/les-services](http://www.grand-cognac.fr/comprendre-lagglo/les-services)**



**GRAND  
COGNAC**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

### **Horaires d'ouverture des sites administratifs**

**Du lundi au jeudi**

De 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h30

**Le vendredi**

De 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h00

**[contact@grand-cognac.fr](mailto:contact@grand-cognac.fr)**

**[www.grand-cognac.fr](http://www.grand-cognac.fr)**